

2P PLOMBERIE
Société par actions simplifiée
au capital de 4.000 euros
Siège social : 3351 route nationale 7
38200 SEYSSUEL

821 163 813 R.C.S. VIENNE

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 1^{ER} DECEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE PREMIER DECEMBRE

Monsieur Patrice PAPAZIAN,

Associé unique et Président de la société 2P PLOMBERIE, société par actions simplifiée au capital social de 4.000 euros, dont le siège social est situé 3351 route nationale 7 – 38200 VIENNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VIENNE sous le numéro 821 163 813 (la « Société »),

En sa qualité de propriétaire de la totalité des QUATRE MILLE (4.000) actions représentant l'intégralité du capital social,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Transfert de siège social ;
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs à conférer.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique décide de transférer le siège social de la société au 700 montée Saint Mamert – 38138 LES COTES D'AREY, et ce, à compter du 7 février 2024, aucune activité n'étant conservée à l'ancien siège.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'Associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« Article 4 – Siège social

Le siège social est sis : 700 montée Saint Mamert – 38138 LES COTES D'AREY.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la même commune par simple décision de la présidence, sous réserve de ratification par la prochaine décision collective, et en tout autre lieu en vertu d'une décision extraordinaire. »

TROISIEME DECISION

L'Associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.

Monsieur Patrice PAPAZIAN
Associé unique